

RAPPORT N° 05/6-41
au Conseil Municipal

OBJET

**CONVENTIONS ET AVENANTS AVEC LES ASSOCIATIONS
PERCEVANT PLUS DE 23 000,00 € AU BUDGET 2005**

Par Délibération n° 01/5-31 du 26 juin 2001, vous avez approuvé le principe de la conclusion de Contrats d'Objectifs et d'Avenants à ceux existants avec les associations recevant des subventions communales dont le montant annuel est supérieur à 23 000,00 € (150 870,11 F), conformément à la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001.

Pour l'exercice 2005, vous avez approuvé un ensemble de Conventions établies avec chaque association dont la subvention inscrite au Budget Primitif est supérieure ou égale à 23 000,00 €. Aujourd'hui, vous avez voté un certain nombre de subventions nouvelles ou complémentaires dans le cadre de la Décision Modificative n° 3 au Budget 2005.

Pour les associations suivantes, une **Convention-type** vous est proposée :

	en euros
HAND BALL CLUB CHATEAU MORANGE (HBC)	34 817,00
PROVIDENCE CAMELIAS VAUBAN QUARTIERS CITOYENS (PCV)	52 745,00

Pour les associations suivantes, un **Avenant-type** vous est proposé en annexe :

	en euros
ASSOCIATION MOUVEMENT DE LA GENES (GENERATION NOUVELLE ENTRAIDE ET SOLIDARITE)	30 000,00
ASSOCIATION SPORTIVE LA BRETAGNE	2 000,00
CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DU CHAUDRON (CASE)	35 737,00
COLLECTIF DE LA BRETAGNE	6 894,00
FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE	10 196,00
GROUPEMENT LOCAL D'EMPLOYEURS POUR LA MEDIATION	20 330,00
NATATION SAINT-DENIS REUNION	1 470,00
THEATRE VOLLARD	29 000,00

DELIBERATION N° 05/6-41
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 septembre 2005

OBJET

**CONVENTIONS ET AVENANTS AVEC LES ASSOCIATIONS
PERCEVANT PLUS DE 23 000,00 € AU BUDGET 2005**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-41, présenté par le Député-Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(3 abstentions - dont 1 vote par procuration)**

ARTICLE 1

Approuve les Conventions à passer avec le Hand Ball Club Château Morange (HBC) et Providence Camélias Vauban Quartiers Citoyens (PCV), ainsi que les Avenants à passer avec l'Association Mouvement de la GENES (Génération Nouvelle Entraide et Solidarité), l'Association Sportive la Bretagne, le Centre d'Animation Socio-Educatif du Chaudron, le Collectif de la Bretagne, le Foyer des Jeunes de Joinville, le Groupement Local d'Employeurs pour la Médiation, le Natation Saint-Denis Réunion et le Théâtre Volland.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à signer les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 SEP. 2005

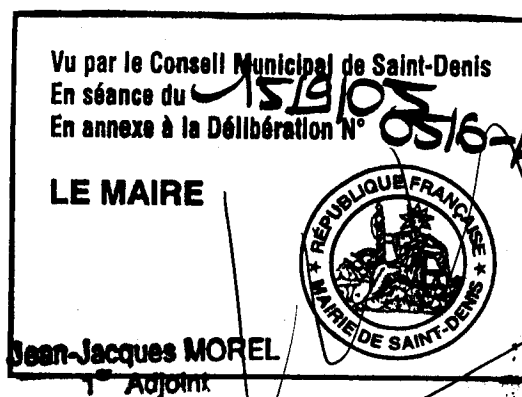
POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT



Jacques MOREL

*Département de la Réunion
Commune de Saint-Denis*

**Conseil Municipal
du jeudi 15 septembre 2005
6^{ème} séance annuelle**



**Conventions
avec les associations
percevant plus de 23 000
euros au Budget 2005**